



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/WG.178/1
22 juin 1987

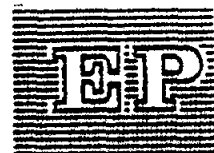
FRANCAIS
Original: anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion sur les méthodes de rechange pour le
calcul des contributions au Fonds d'affectation
spéciale pour la Méditerranée

Madrid, 19-22 juin 1987

Rapport de la réunion sur les méthodes de rechange pour le calcul
des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.178/1
22 juin 1987

FRANCAIS
Original: anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion sur les méthodes de rechange pour le
calcul des contributions au Fonds d'affectation
spéciale pour la Méditerranée

Madrid, 19-22 juin 1987

Rapport de la réunion sur les méthodes de rechange pour le calcul
des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

P N U E

Athènes, 1987

Introduction

1. La réunion a été convoquée afin d'examiner le document principal de la réunion du Bureau tenue à Istanbul les 25 et 26 mars 1987, "Proposition de rechange sur la répartition des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée" (UNEP/BUR/28, Document de travail 6). La réunion a eu lieu à Madrid, Espagne, du 19 au 22 juin 1987.

2. Les participants de 9 Etats côtiers méditerranéens et de la Communauté économique européenne ont pris part à la réunion. La liste complète des participants figure à l'annexe I au présent document.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par le représentant du gouvernement espagnol, M. F. Martínez-Salcedo, Directeur général de l'environnement, qui a souhaité la bienvenue à Madrid des participants.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

4. La réunion a noté que le règlement intérieur des conférences et réunions des Parties contractantes, figurant dans le document UNEP/IG.43/6, annexe XI, s'appliquerait mutatis mutandis à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

5. La réunion a élu à l'Unanimité les membres suivants du Bureau:

Président:	M. Luis González-Calvo, Espagne
Vices-présidents:	M. Giovanni Falchi, Italie M. M. Farouk Bedewi, Egypte
Rapporteur:	M. Loizos Loizides, Chypre

Point 4 de l'ordre du jour - Méthodes de rechange pour le calcul des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

6. Le secrétariat a présenté le document principal qui résume les options s'offrant pour le calcul des contributions. La première et la deuxième options introduisent une contribution minimale et maximale et répartissent le reste selon le barème ONU des quotes-parts. La troisième et la quatrième options comportent en outre d'autres paramètres de pollution auxquels on attribue différents coefficients de pondération. Le secrétariat a tenu à préciser que les paramètres utilisés reposaient sur des données qui n'étaient pas destinées à avoir une valeur financière ou fiscale. Le secrétariat a souligné combien il était important de dégager un consensus sur le barème des quotes-parts, puisque ce point était essentiel pour la mise en oeuvre du Plan d'action qui est entièrement financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Ce barème devrait être exclusivement utilisé pour le Fonds d'affectation spéciale et ne devrait en aucun cas constituer un précédent pour

d'autres activités. Le secrétariat se déclarait de préférence pour l'introduction de taux de 0,5 et 1,0%, tels que ceux-ci sont en usage dans d'autres programmes des mers régionales, comme dans les régions des Caraïbes et de l'Afrique occidentale.

7. Le président a demandé aux participants d'exprimer les points de vue de leurs gouvernements sur cette question des contributions.

8. Au cours de la discussion, les points suivant se sont dégagés. Tous les participants ont convenu qu'il était souhaitable de modifier le barème existant afin d'obtenir un meilleur dosage dans le partage des coûts du programme du PAM. La réunion est également convenue que la transition devrait s'opérer progressivement sur une période de 4 ans, à savoir de 1988 à 1991. En réponse à une question, le secrétariat a informé la réunion de ce que le Directeur exécutif avait l'intention de proposer aux Parties contractantes une augmentation de 15% des contributions pour le prochain exercice biennal.

9. De nombreux participants ont souligné le fait que les paramètres n'étaient pas acceptables tels qu'ils étaient présentés car ils ne reflétaient pas fidèlement la situation prévalante. En conséquence, les options 3 et 4 du document de travail n'avaient pas à être envisagées.

10. Plusieurs participants ont indiqué que l'option comportant une contribution seuil de 1% ne serait pas acceptable car elle augmenterait de 10 à 15 fois leur contribution présente. Sur cette base, les options présentées sur les tableaux I et II du document de travail ont également été rejetées.

11. La réunion a alors envisagé une nouvelle proposition qui introduit une contribution minimale s'échelonnant de 0,1% à 1,0% et qui serait accrue du premier au deuxième exercice biennal. Les pays devant verser une contribution minimale de 1,0% se répartissent en outre le solde de l'apport total au Fonds d'affectation selon le barème ONU des quotes-parts.

12. Il a également été présenté une deuxième proposition basée sur une réduction de la plus forte contribution de 44,57% à 40,00% et 35,00% pour le premier et le deuxième exercices biennaux respectivement.

13. Après plus ample discussion, la réunion est convenue que le barème des quotes-parts reproduit à l'annexe II semblait une solution légitime et viable pour les quatre prochaines années. Un accord a été atteint pour l'exercice biennal 1988-1989.

14. La réunion a soumis le barème proposé au Bureau afin que ce dernier l'examine puis le transmette aux Parties contractantes.

Point 5 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

15. La réunion a adopté le rapport.

LISTE DES PARTICIPANTS

- CHYPRE: M. Loizos Loizides
Fisheries Officer
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Taguataarchon Pauli 5/7,
Nicosia, Cyprus
- CEE: M. P. Bonnet
Chef du Service Finances et Contrats
DG XI
Commission des Communautés Européennes
10 rue Guimard
1049 Bruxelles, Belgique
- EGYPTE: M. M. Farouk Bedewi
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
11 Hassan Sabry Street
Zamalek, Cairo
Arab Republic of Egypt
- ESPAGNE: M. Luis González Calvo
Asesor Ejecutivo Gabinete del Ministro
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
Madrid, España
- M. Hilario Domínguez Hernández
Subdirector General de Relaciones Internacionales
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
Madrid, España
- M. Santiago González
Subdirector General de Planificación y Normativa
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
Madrid, España
- Mme Lucia Merino
Ministerio de Asuntos Exteriores
Plaza de Santa Cruz
Madrid, España

FRANCE: M. Clement André Yana
Ministère de l'Environnement
Paris, France

Mme Annie Mari
Ambassade de France
Madrid, Espagne

GRECE: Dr. Athena Mourmouris
Ministry of the Environment, Physical Planning
and Public Works
Athens, Greece

ISRAEL: Dr. Uri Marinov
Director, Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91061, Israel

ITALIE: M. Giovanni Falchi
Secreteria Ambiente
Direzione Generale degli Affari Economici
Ministero degli Affari Esteri
Piazzale della Farnesina 1
Roma, Italia

M. Nicola Verrascina
Ministero della Marina Mercantile
Via dell' Arte 16
Roma, Italia

MALTE: M. Lawrence Micallef
Principal Health Inspector
Ministry of Education and Environment
Valleta, Malta

MAROC: M. M. Malliti
Chef de la Division de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat-Chellah
Rabat, Maroc

YUGOSLAVIE: M. Franjo Gasparovic
Consultant
Committee for Building, Housing and Environment
of SR Croatia
Maulicev trg 16
41000 Zagreb, Yugoslavia

PROPOSITION DE LA REUNION AU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

Algérie	1.48
Chypre	0.16
Egypte	0.74
Espagne	15.00
France	37.01
Grèce	4.00
Israël	2.33
Italie	26.95
Liban	0.10
Libye	2.75
Malte	0.10
Maroc	0.53
Monaco	0.11
Syrie	0.42
Tunisie	0.32
Turquie	4.00
Yugoslavie	4.00

100.00
